



Succession et saisies sur rémunérations

Par noirette

bonjour

s il y a des saisies sur rémunérations sur retraite

lors du décès d'un des conjoints pour la succession

est ce que le notaire qui effectue la succession, sera t il informé du montant restant dû, des saisies sur rémunérations, et par quel biais ?

ou est ce que le conjoint restant peut poursuivre à payer les saisies sur rémunérations

sans que la succession en soit impactée

merci à vous

cordialement

Par ESP

Bonjour

C'est une question très fréquemment posée lorsqu'il y a une vente, succession ou donation...

On comprend bien sûr les motivations, mais de toute façon, la succession comporte des actifs et du passif, que vous êtes dans l'obligation légale de signaler au notaire.